

## 1 . Identification du produit et de l'entreprise

<b>Nom du produit</b>	: QUICK HOLD
<b>Fournisseur</b>	: Eclectic Products Inc. 1075 Arrowsmith Eugene, OR 97402 541-484-9621
<b>Utilisations</b>	: Produits de consommation: Adhésif.
<b>Manufacturier</b>	: Eclectic Products Inc. 1075 Arrowsmith Eugene, OR 97402 541-484-9621
<b>Code</b>	: 1070100QH
<b>Date de validation</b>	: <b>11/3/2009.</b>
<b>Date d'impression</b>	: 11/3/2009.
<b>Nom du responsable</b>	: <b>Conformité De normalisation</b>
<b>En cas d'urgence</b>	: CALL INFOTRAC 800-535-5053 001-352-323-3500

## 2 . Identification des dangers

<b>État physique</b>	: Liquide.
<b>Vue d'ensemble des urgences</b>	: AVERTISSEMENT !

LIQUIDE ET VAPEUR INFLAMMABLES. CAUSE UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES, DES YEUX ET DE LA PEAU. PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INGESTION.

Liquide inflammable. Nocif en cas d'ingestion. Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Laver abondamment après usage.

<b>Voies d'absorption</b>	: Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation.
---------------------------	--

### Effets aigus potentiels sur la santé

<b>Inhalation</b>	: Irritant pour les voies respiratoires.
<b>Ingestion</b>	: Nocif en cas d'ingestion.
<b>Peau</b>	: Irritant pour la peau.
<b>Yeux</b>	: Irritant pour les yeux.

### Effets chroniques potentiels sur la santé

<b>Effets chroniques</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Cancérogénicité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Mutagénicité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Téatogénicité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Effets sur le Développement</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Effets sur la fertilité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Organes cibles</b>	: Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : poumons, le système nerveux périphérique, les voies respiratoires supérieures, peau, système nerveux central (SNC), oeil, cristallin ou cornée.

### Signes/symptômes de surexposition

## 2 . Identification des dangers

- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation des voies respiratoires  
toux
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.
- Peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeur
- Yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
larmolement  
rougeur
- Conditions médicales aggravées par une surexposition** : Des troubles digestifs préexistants peuvent être aggravés par une surexposition à ce produit.

Voir Information toxicologique (section 11)

## 3 . Information sur les composants

<u>Nom</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>%</u>
Methyl Ethyl Ketone	78-93-3	30-60
Acetone	67-64-1	10-30

**Ce produit ne contient aucun ingrédient ou additif qui, selon les connaissances actuelles du fournisseur et dans les concentrations utilisées, soit classifié comme étant dangereux pour la santé ou l'environnement et nécessite donc d'être répertorié dans cette section.**

## 4 . Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Consulter un médecin.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
- Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un respirateur autonome. Garder la personne au chaud et allongée. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et allongée. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un respirateur autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

## 4 . Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

**Note au médecin traitant** : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

## 5 . Mesures de lutte contre l'incendie

**Inflammabilité du produit** : Liquide inflammable. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. La vapeur ou le gaz est plus lourd que l'air et se répand le long du sol. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.

### Moyens d'extinction

**Utilisables** : Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO<sub>2</sub>, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.

**Non utilisables** : NE PAS utiliser de jet d'eau.

**Dangers spéciaux en cas d'exposition** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

**Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
oxydes de carbone

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## 6 . Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**Précautions individuelles** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

**Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air)

**Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations par l'amont. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

## 6 . Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau ou absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

## 7 . Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

**Manutention** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Utilisez les outils sans étincelage. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert d'un produit, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en attachant les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

**Entreposage** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## 8 . Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

### Nom du produit

Methyl Ethyl Ketone

### Limites d'exposition

**ACGIH TLV (États-Unis, 1/2009). Remarques: Substances for which there is a Biological Exposure Index or Indices**

STEL: 885 mg/m<sup>3</sup> 15 minute(s).

STEL: 300 ppm 15 minute(s).

TWA: 590 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s).

TWA: 200 ppm 8 heure(s).

**NIOSH REL (États-Unis, 6/2008).**

STEL: 885 mg/m<sup>3</sup> 15 minute(s).

STEL: 300 ppm 15 minute(s).

TWA: 590 mg/m<sup>3</sup> 10 heure(s).

TWA: 200 ppm 10 heure(s).

**OSHA PEL (États-Unis, 11/2006).**

TWA: 590 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s).

TWA: 200 ppm 8 heure(s).

**OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).**

STEL: 885 mg/m<sup>3</sup> 15 minute(s).

STEL: 300 ppm 15 minute(s).

TWA: 590 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s).

TWA: 200 ppm 8 heure(s).

Acetone

**ACGIH TLV (États-Unis, 1/2008).**

STEL: 1782 mg/m<sup>3</sup> 15 minute(s).

STEL: 750 ppm 15 minute(s).

## 8 . Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

TWA: 1188 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s).

TWA: 500 ppm 8 heure(s).

**NIOSH REL (États-Unis, 6/2008).**

TWA: 590 mg/m<sup>3</sup> 10 heure(s).

TWA: 250 ppm 10 heure(s).

**OSHA PEL (États-Unis, 11/2006).**

TWA: 2400 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s).

TWA: 1000 ppm 8 heure(s).

**OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989). Remarques: The acetone STEL does not apply to the cellulose acetate fiber industry. It is in effect for all other sectors.**

STEL: 2400 mg/m<sup>3</sup> 15 minute(s).

STEL: 1000 ppm 15 minute(s).

TWA: 1800 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s).

TWA: 750 ppm 8 heure(s).

- Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un examen des personnes et de l'atmosphère sur le lieu de travail ou d'effectuer un contrôle biologique pour déterminer l'efficacité de la ventilation, définir d'autres mesures de contrôle, et/ou statuer sur la nécessité d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires.
- Mesures techniques** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.
- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
- Protection individuelle**
- Respiratoire** : Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.
- Mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.
- Yeux** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières.
- Peau** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## 9 . Propriétés physico-chimiques

État physique	: Liquide.
Point d'éclair	: Creuset ouvert: -17.222°C (1°F)
Couleur	: Clair.
Odeur	: Non disponible.
Point d'ébullition/condensation	: 100°C (>212°F)
Densité relative	: 0.95
Pression de vapeur	: 24.5 kPa (184 mm Hg)
Densité Estimée De Vapeur	: >1 [Air = 1]
COV %	: 3.3863%
Vitesse d'évaporation	: 1 (Éther anhydre. = 1)
Solubilité	: Très légèrement soluble dans les substances suivantes: l'eau.

## 10 . Stabilité du produit et réactivité

Stabilité	: Le produit est stable. Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.
Conditions à éviter	: Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation. Empêcher l'accumulation de gaz dans les endroits bas ou confinés.
Matières à éviter	: Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes
Produits de décomposition dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
Polymérisation Dangereuse	: Ne se produira pas.

## 11 . Informations toxicologiques

### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Methyl Ethyl Ketone	DL50 Cutané	Lapin	6480 mg/kg	-
	DL50 Intra-péritonéal	Rat	607 mg/kg	-
Acetone	DL50 Orale	Rat	2737 mg/kg	-
	DL50 Intra-veineux	Rat	5500 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	5800 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	5800 mg/kg	-
	Dlmin Cutané	Lapin	20 mL/kg	-
	Dlmin Intra-péritonéal	Rat	500 mg/kg	-
	TDL0 Orale	Rat	5 mL/kg	-

### Cancérogénicité

#### Conclusion/Résumé

DIVS : Non disponible.

Produits synergiques : Non disponible.

## 12 . Informations écotoxicologiques

Effets sur l'environnement : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Résultat	Espèces	Exposition
-----------------------------------	------	----------	---------	------------

## 12 . Informations écotoxicologiques

Methyl Ethyl Ketone	-	Aiguë CE50 5091000 à 6440000 ug/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures	
	-	Aiguë CL50 3220000 à 3320000 ug/L Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures	
	-	Aiguë CL50 >520000 ug/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures	
	-	Aiguë CL50 5600000 ug/L Eau douce	Poisson - Gambusia affinis	96 heures	
	-	Aiguë CL50 >400 ppm Eau de mer	Poisson - Cyprinodon variegatus	96 heures	
	-	Chronique NOEC <70000 ug/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures	
	Acetone	-	Aiguë CL50 6900 mg/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
		-	Aiguë CL50 5.54 à 6.33 ml/L Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
		-	Aiguë CL50 12100000 ug/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
		-	Aiguë CL50 11000000 à 11300000 ug/L Eau de mer	Poisson - Alburnus alburnus	96 heures
-		Aiguë CL50 10700000 ug/L Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures	
-		Aiguë CL50 9218000 à 14400000 ug/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures	
-		Aiguë CL50 9100000 à 9482000 ug/L Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures	
-		Aiguë CL50 8800000 ug/L Eau douce	Daphnie - Daphnia pulex	48 heures	
-		Aiguë CL50 8300000 ug/L Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus	96 heures	
-		Aiguë CL50 8300000 ug/L Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus	96 heures	
-	Aiguë CL50 8120000 à 8760000 ug/L Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures		
-	Aiguë CL50 8098000 à 8640000 ug/L Eau douce	Daphnie - Ceriodaphnia dubia	48 heures		
-	Aiguë CL50 7810000 ug/L	Daphnie - Daphnia cucullata	48 heures		

## 12 . Informations écotoxicologiques

-	Eau douce Aiguë CL50 7460000 ug/L	Daphnie - Daphnia cucullata	48 heures
-	Eau douce Aiguë CL50 7280000 à 7880000 ug/L	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
-	Eau douce Aiguë CL50 6210000 à 7030000 ug/L	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
-	Eau douce Aiguë CL50 >100000 ug/L	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
-	Eau douce Aiguë CL50 10000 ug/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
-	Eau douce Aiguë CL50 13300000 ug/L	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
-	Eau douce Aiguë CL50 12600000 ug/L	Daphnie - Daphnia magna	48 heures

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**Biodégradabilité**

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

## 13 . Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

**Élimination des déchets** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.




Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

## 14 . Informations relatives au transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
<b>Classification pour le DOT</b>	Non disponible.	Bien de consommation	ORM-D			<b>Quantité limitée</b> Oui.  <b>Remarques</b> < . 3 gal Bien de consommation ORM-D

## 14 . Informations relatives au transport

<b>Classification pour le TMD</b>	1133	ADHESIVES	3	II		<b>Limite pour explosifs et indice des quantités limitées</b> 5  <b>Indice de véhicule routier ou ferroviaire de passagers</b> 5
<b>Classe IMDG</b>	1133	ADHESIVES	3	II		<b>Emergency schedules (EmS)</b> F-E, S-D  <b>Remarks</b> Limited quantity
<b>Classe IATA-DGR</b>	8000	Consumer commodity	9	-		-

GE\* : Groupe d'emballage

## 15 . Informations réglementaires

**Inventaire des États-Unis (TSCA 8b):** Tous les composants sont répertoriés ou exclus.  
SARA 311/312 - feu, Aiguë, Chronique

### Canada

#### SIMDUT (Canada)

: Classe B-2: Liquide inflammable  
Classe D-2A: Matières causant d'autres effets toxiques (TRÈS TOXIQUE).  
Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).

#### Listes canadiennes

: **Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement):** Les composants suivants sont répertoriés: Volatile organic compounds

**NPRI canadien:** Les composants suivants sont répertoriés: Methyl ethyl ketone; Volatile organic compounds

**Inventaire du Canada** : **Inventaire du Canada:** Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Ce produit a été répertorié conformément aux critères de danger établis par le RPC et la FTSS contient toute l'information exigée par le RPC.

### Mexique

#### Classification

:



### Réglementation de l'Union Européenne

#### Symbole(s) de danger

:



#### Mentions de risque

: R11- Facilement inflammable.  
R36- Irritant pour les yeux.  
R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

## 15 . Informations réglementaires

**Phrases de sécurité** : S2- Conserver hors de la portée des enfants.  
S46- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### Réglementations Internationales

**Listes internationales** :

- Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
- Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
- Inventaire de Corée (KECI)**: Indéterminé.
- Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
- Inventaire du Japon (ENCS)**: Indéterminé.
- Inventaire d'Europe**: Indéterminé.

## 16 . Autres informations

**Hazardous Material Information System (États-Unis)** :

Santé	*	2
Inflammabilité		3
Risques physiques		0

**Attention:** L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière. Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

**National Fire Protection Association (États-Unis)** :



**Date d'impression** : 11/3/2009.

**Date d'édition** : 11/3/2009.

**Date de publication précédente** : 9/11/2009.

**Version** : 1.03

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.